

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 42290 SORBIERS

DEL 2026.48

20 août 2026

Le 20 août 2026 à 18h, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Dominique Bernat, Vice-Président du CCAS.

Nombre de membres : 15

Date de convocation : 13 août 2026

PRESENTS : Dominique BERNAT – Viviane NEEL - Mireille GILBERTAS – Chérif BOUIMA – Marine BILLARD - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi) - Philippe GILBERTAS (UDAF) - Myriam PALABOST (secours populaire) Anne BAZUS (ADMR) - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) - Marie-Josèphe MANDON (vie libre).

ABSENTS EXCUSES : Olivier VILLETELLE - Helena HUBE - Jérôme ALLAIN - Paul REPETTO (ADAPEI)

PROCURATION : Olivier VILLETELLE à Dominique BERNAT - Paul REPETTO (ADAPEI) à Mireille GILBERTAS-

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mireille GILBERTAS

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU CRÉDIT NATIONAL DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES (CNES) 2026 PAR L'UGESS

L'aide alimentaire, encadrée par la loi EGALIM du 30 octobre 2018 et par le Code de l'action sociale et des familles, a pour objectif de lutter contre la précarité alimentaire en garantissant un accès digne à une alimentation de qualité. Son financement repose sur des concours de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales ainsi que sur des dons privés.

Parmi ces dispositifs figure le **Crédit National des Épiceries Sociales et Solidaires (CNES)**, destiné à soutenir les épiceries sociales et solidaires qui proposent aux personnes en situation de précarité des produits alimentaires contre une participation financière adaptée à leurs ressources, tout en favorisant leur autonomie et en préservant leur dignité.

Les crédits du CNES sont répartis chaque année entre plusieurs têtes de réseau nationales (Banques Alimentaires, ANDES, Croix-Rouge française, etc.). Jusqu'à présent, l'Épicerie sociale de Sorbiers bénéficiait de cette aide par l'intermédiaire de la Banque Alimentaire. Ce mode de fonctionnement conduisait à la

livraison de certains produits en quantités parfois peu adaptées aux besoins réels des bénéficiaires accompagnés.

Depuis 2021, l'UGESS assure la gestion d'une partie de ces crédits pour les épiceries sociales adhérentes, selon des modalités définies et validées par ses membres. Ce dispositif permet aux structures bénéficiaires de disposer directement d'une enveloppe financière afin de sélectionner les produits répondant au mieux aux besoins de leur public, plutôt que de recevoir des denrées imposées en nature.

En application du barème établi selon la file active 2025 et au prorata des semaines d'ouverture de l'épicerie, l'UGESS attribue à l'Épicerie sociale de Sorbiers, au titre de l'année 2026, une enveloppe de **3 427 €**.

Conformément aux valeurs portées par l'UGESS et partagées par l'Épicerie, cette enveloppe sera prioritairement consacrée à l'achat de produits alimentaires de qualité : produits frais, surgelés, fruits et légumes, produits secs et produits de base non transformés. Les boissons sucrées (sodas), les plats préparés et les pizzas sont exclus des achats financés. Les dépenses en produits d'hygiène et d'entretien pourront être prises en charge dans la limite de **20 %** du montant total de l'enveloppe attribuée.

La convention est conclue pour l'année 2026. Elle prend effet à compter du **1er février 2026** et s'achève le **31 décembre 2026**.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention relative à l'attribution du Crédit National des Épiceries Sociales et Solidaires (CNES) 2026 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R 123-17 à R123-20,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative à l'attribution du CNES 2026 par l'UGESS
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer,

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers, le 21 août 2026

Le Président,

La secrétaire de séance,

Olivier VILLETELLE

Mireille GILBERTAS

